



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de la prévention
des risques**

La Défense, le 22/05/2025

*Service des risques technologiques
Sous-direction des risques accidentels*

**Le directeur général de la prévention des
risques**

à

Vos réf. : MTE-BEARI-2025-005

Monsieur le directeur du BEA-RI

Objet : Réponse à la recommandation formulée par le BEA-RI à l'attention de l'autorité réglementaire

Par courriel en date du 16 mai 2025, vous m'avez adressé le rapport définitif de l'enquête technique menée par le BEA-RI à la suite de l'incendie survenu au sein du site exploité par SOPAVE à Viviez (12) le 17 février 2024.

Vous trouverez en annexe au présent courrier les suites que la DGPR envisage de donner à la recommandation de sécurité que vous avez formulée à son attention en tant qu'autorité réglementaire.

Le directeur général de
la prévention des risques



Cédric Bourillet

Annexe 1 : Incendie survenu au sein du site exploité par SOPAVE à Viviez (12) le 17 février 2024

Recommandation du BEA-RI	Réponse DGPR
<p>Dans un contexte d'électrification des usages et des mobilités, faire évoluer la réglementation pour mieux encadrer l'implantation, les dispositions constructives, l'exploitation et la gestion en cas d'accident, des sites de stockage des batteries neuves ou usagées en fonction des typologies de batteries et compte-tenu notamment des enseignements techniques tirés de la présente enquête.</p>	<p>L'augmentation de l'utilisation de batteries s'accompagne en France du développement de solutions de maintenance et de recyclage. Cette évolution du secteur industriel s'accompagne d'accidents, notamment des incendies spectaculaires, impliquant des batteries. Par ailleurs, le cadre réglementaire en matière d'ICPE pour les batteries est aujourd'hui peu adapté aux nouvelles pratiques vertueuses en matière d'économie circulaire.</p> <p>C'est pourquoi la DGPR a engagé en juin 2024 des travaux en vue de créer une nouvelle rubrique ICPE relative aux batteries.</p> <p>La recommandation sera intégrée aux futurs arrêtés ministériels de prescriptions générales de cette nouvelle rubrique.</p>